

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

>RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

> 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION
Code du produit : EASYSOL DELICAT
UFI : 4VK0-P0HU-700V-KTE4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : HITAM France.
Adresse : 19 avenue de Meaux.77470.POINCY.FRANCE.
Téléphone : 01 60 32 91 39. Fax : 01 60 32 91 89.
qualite@hitam.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS.

>RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Liquide inflammable, Catégorie 3 (Flam. Liq. 3, H226).

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

> Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS02



GHS05

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 204-812-8 SEL DE SODIUM D'ESTER MONO (2-ETHYLHEXYL) ACIDE SULFURIQUE
EC 931-329-6 HUILE DE NOIX DE COCO, PRODUITS DE RÉACTIONS AVEC LA DIÉTHANOLAMINE

Étiquetage additionnel :

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence - Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas d'ingestion ou de contact ayant causé des brûlures.

Conseils de prudence - Stockage :

P403 + P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseils de prudence - Elimination :

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 59 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances $\geq 0.1\%$ présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

> RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges****> Composition :**

Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 603_117_00_0 CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH: 01-2119457558-25-XXXX PROPANE-2-OL	GHS07, GHS02 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[i]	2.5 $\leq$ x % < 10
INDEX: 603_096_00_8 CAS: 112-34-5 EC: 203-961-6 REACH: 01-2119475104-44 (BUTOXYETHOXY)ETHANOL -2	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319	[i] [xvii]	2.5 $\leq$ x % < 10
INDEX: 204_812_8 CAS: 126-92-1 EC: 204-812-8 SEL DE SODIUM D'ESTER MONO (2-ETHYLHEXYL) ACIDE SULFURIQUE	GHS05 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318		0 $\leq$ x % < 2.5
INDEX: 410 CAS: 8051-30-7 EC: 931-329-6 REACH: 01-2119490100-53 HUILE DE NOIX DE COCO, PRODUITS DE RÉACTIONS AVEC LA DIÉTHANOLAMINE	GHS05, GHS09 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411		0 $\leq$ x % < 2.5
INDEX: 007_001_01_2 CAS: 1336-21-6 EC: 215-647-6 REACH: 01-2119488876-14-XXXX AMMONIAQUE	GHS05, GHS09, GHS07 Dgr Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	B	0 $\leq$ x % < 2.5

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT**|> Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë**

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
INDEX: 603_117_00_0 CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH: 01-2119457558-25-XXXX PROPANE-2-OL		dermale: ETA = 13900 mg/kg PC orale: ETA = 5840 mg/kg PC
INDEX: 603_096_00_8 CAS: 112-34-5 EC: 203-961-6 REACH: 01-2119475104-44 (BUTOXYETHOXY)ETHANOL -2		dermale: ETA = 2764 mg/kg PC orale: ETA = 2410 mg/kg PC

|> Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[i] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

[xvii] Substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours**En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quel que soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

5.1. Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

>RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

> Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec un décontaminant acide.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Le mélange peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau non-conducteur.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

> RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****> Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- Union européenne (2022/431, 2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m3 :	VME-ppm :	VLE-mg/m3 :	VLE-ppm :	Notes :
112-34-5	67.5	10	101.2	15	-

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
67-63-0	200 ppm	400 ppm		A4; BEI	

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 02/2022) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
67-63-0		200 ppm 500 mg/m3		2(II)
112-34-5		10 ppm 67 mg/m3		1.5 (I)

- France (INRS - Outils 65 / 2021-1849, 2021-1763, arrêté du 09/12/ 2021) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
67-63-0			400	980		84
112-34-5	10	67.5	15	101.2	VLRI	84

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

AMMONIAQUE ...% (CAS: 1336-21-6)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

Travailleurs

Contact avec la peau

Effets systémiques à court terme

6.8 mg/kg de poids corporel/jour

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

6.8 mg/kg de poids corporel/jour

Inhalation

Effets systémiques à court terme

47.6 mg de substance/m3

Inhalation

Effets locaux à court terme

36 mg de substance/m3

Inhalation

Effets systémiques à long terme

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT

DNEL : 47.6 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme
DNEL : 14 mg de substance/m3

Utilisation finale :**Consommateurs**

Voie d'exposition : Ingestion
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
DNEL : 6.8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Ingestion
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
DNEL : 6.8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
DNEL : 68 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
DNEL : 68 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
DNEL : 23.8 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme
DNEL : 7.2 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
DNEL : 23.8 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme
DNEL : 2.8 mg de substance/m3

HUILE DE NOIX DE COCO, PRODUITS DE RÉACTIONS AVEC LA DIÉTHANOLAMINE (CAS: 8051-30-7)**Utilisation finale :****Travailleurs**

Voie d'exposition : Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
DNEL : 4.16 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme
DNEL : 0.09 mg de substance/cm2

Voie d'exposition : Inhalation
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
DNEL : 73.4 mg de substance/m3

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Consommateurs

Ingestion
Effets systémiques à long terme
6.25 mg/kg de poids corporel/jour

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
2.5 mg/kg de poids corporel/jour

Contact avec la peau
Effets locaux à long terme
0.056 mg de substance/cm²

Inhalation
Effets systémiques à long terme
21.7 mg de substance/m³

SEL DE SODIUM D'ESTER MONO (2-ETHYLHEXYL) ACIDE SULFURIQUE (CAS: 126-92-1)**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
4060 mg/kg de poids corporel/jour

Inhalation
Effets systémiques à long terme
285 mg de substance/m³

>

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Consommateurs

Ingestion
Effets systémiques à long terme
24 mg/kg de poids corporel/jour

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
2440 mg/kg de poids corporel/jour

Inhalation
Effets systémiques à long terme
85 mg de substance/m³

>

(BUTOXYETHOXY)ETHANOL -2 (CAS: 112-34-5)**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Voie d'exposition :

Travailleurs

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
20 mg/kg de poids corporel/jour

Inhalation
Effets systémiques à long terme
67.5 mg de substance/m³

Inhalation
Effets locaux à long terme
67.5 mg de substance/m³

Inhalation

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT

Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Effets locaux à court terme
101.2 mg de substance/m3

|>

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Consommateurs

Ingestion
Effets systémiques à long terme
1.25 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
10 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets systémiques à long terme
34 mg de substance/m3

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets locaux à long terme
34 mg de substance/m3

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets locaux à court terme
7.5 mg de substance/m3

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
888 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets systémiques à long terme
500 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Consommateurs

Ingestion
Effets systémiques à long terme
26 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
319 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets systémiques à long terme
89 mg de substance/m3

|> Concentration prédite sans effet (PNEC) :**AMMONIAQUE ...% (CAS: 1336-21-6)**

Compartiment de l'environnement :
PNEC :

Eau douce
0.0011 mg/l

Compartiment de l'environnement :
PNEC :

Eau de mer
0.0011 mg/l

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT

Compartment de l'environnement : Eau à rejet intermittent
PNEC : 0.0068 mg/l

HUILE DE NOIX DE COCO, PRODUITS DE RÉACTIONS AVEC LA DIÉTHANOLAMINE (CAS: 8051-30-7)

Compartment de l'environnement : Sol
PNEC : 0.0189 mg/kg

Compartment de l'environnement : Eau douce
PNEC : 0.007 mg/l

Compartment de l'environnement : Eau de mer
PNEC : 0.0007 mg/l

Compartment de l'environnement : Eau à rejet intermittent
PNEC : 0.024 mg/l

Compartment de l'environnement : Sédiment d'eau douce
PNEC : 0.0424 mg/kg

Compartment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées
PNEC : 830 mg/l

SEL DE SODIUM D'ESTER MONO (2-ETHYLHEXYL) ACIDE SULFURIQUE (CAS: 126-92-1)

Compartment de l'environnement : Sol
PNEC : 0.22 mg/kg

Compartment de l'environnement : Eau douce
PNEC : 0.1357 mg/l

Compartment de l'environnement : Eau de mer
PNEC : 0.01357 mg/l

Compartment de l'environnement : Sédiment d'eau douce
PNEC : 1.5 mg/kg

Compartment de l'environnement : Sédiment marin
PNEC : 0.15 mg/kg

Compartment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées
PNEC : 1.35 mg/l

(BUTOXYETHOXY)ETHANOL -2 (CAS: 112-34-5)

Compartment de l'environnement : Sol
PNEC : 0.4 mg/l

Compartment de l'environnement : Eau douce
PNEC : 1 mg/l

Compartment de l'environnement : Eau de mer
PNEC : 0.1 mg/l

Compartment de l'environnement : Eau à rejet intermittent
PNEC : 3.9 mg/l

Compartment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT

PNEC :	4 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment marin 0.4 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Usine de traitement des eaux usées 200 mg/l
PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0) Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sol 28 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau douce 140.9 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau de mer 140.9 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau à rejet intermittent 140.9 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment d'eau douce 552 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Usine de traitement des eaux usées 2251 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- Protection du corps

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

> RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat physique**

Etat Physique : Liquide Fluide.

Couleur

Incolore

Odeur

Seuil olfactif : Non précisé.

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Point d'éclair

Point d'éclair : 40.00 °C.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

pH

pH : 10.80 +/-0.5.

Base faible.

pH en solution aqueuse : Non précisé.

Viscosité cinématique

Viscosité : Non précisé.

Solubilité

Hydrosolubilité : Diluable.

Liposolubilité : Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité et/ou densité relative

Densité : 1.02 +/-0.02

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

> Caractéristiques des particules

Le mélange ne contient pas de nanoforme.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

- l'accumulation de charges électrostatiques
- l'échauffement
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes
- le gel

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

>RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deçà d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis).

11.1.1. Substances**> Toxicité aiguë :**

HUILE DE NOIX DE COCO, PRODUITS DE RÉACTIONS AVEC LA DIÉTHANOLAMINE (CAS: 8051-30-7)

Par voie orale :

DL50 > 2000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

Espèce : Lapin

SEL DE SODIUM D'ESTER MONO (2-ETHYLHEXYL) ACIDE SULFURIQUE (CAS: 126-92-1)

Par voie orale :

DL50 > 5000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée :

DL50 > 5000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

(BUTOXYETHOXY)ETHANOL -2 (CAS: 112-34-5)

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT

Par voie orale :
DL50 = 2410 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Souris
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée :
DL50 = 2764 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Lapin
OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Par inhalation (Poussières/brouillard) :
CL50 > 29 ppm
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Par voie orale :
DL50 = 5840 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée :
DL50 = 13900 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Lapin
OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Par inhalation (Poussières/brouillard) :
CL50 > 25 mg/l
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

|> Corrosion cutanée/irritation cutanée :

AMMONIAQUE ...% (CAS: 1336-21-6)

Espèce : Lapin
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

|> Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

(BUTOXYETHOXY)ETHANOL -2 (CAS: 112-34-5)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT) : Non sensibilisant.

Guinea Pig Maximisation Test) :

Espèce : Autres
OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Essai de stimulation locale des ganglions
lymphatiques :

Non sensibilisant.

Espèce : Porc de Guinée
OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

|> Mutagénicité sur les cellules germinales :

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Mutagénèse (in vivo) :

Négatif.

Espèce : Souris

OCDE Ligne directrice 474 (Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères)

Mutagénèse (in vitro) :

Négatif.

Espèce : Bactéries

OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT**|> Cancérogénicité :**

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Test de cancérogénicité :

Négatif.

Aucun effet cancérogène.

Espèce : Souris

OCDE Ligne directrice 451 (Études de cancérogénèse)

Toxicité pour la reproduction :

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Aucun effet toxique pour la reproduction

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers**|> Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :**

- Ammoniaque (CAS 1336-21-6): Voir la fiche toxicologique n° 16.

- Propane-2-ol (CAS 67-63-0): Voir la fiche toxicologique n° 66.

- 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol (CAS 112-34-5): Voir la fiche toxicologique n° 254.

|> RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****|> 12.1.1. Substances**

AMMONIAQUE ...% (CAS: 1336-21-6)

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 0.89 mg/l

Espèce : Oncorhynchus mykiss

Durée d'exposition : 96 h

Espèce : Oncorhynchus mykiss

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 101 mg/l

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 48 h

Autres lignes directrices

NOEC = 0.79 mg/l

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 96 h

EPA OPPTS 850.1300 (Daphnid Chronic Toxicity Test)

HUILE DE NOIX DE COCO, PRODUITS DE RÉACTIONS AVEC LA DIÉTHANOLAMINE (CAS: 8051-30-7)

Toxicité pour les poissons :

CL50 < 10 mg/l

Espèce : Oncorhynchus mykiss

Durée d'exposition : 96 h

Espèce : Oncorhynchus mykiss

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :

CE50 < 10 mg/l

Espèce : Daphnia sp.

Durée d'exposition : 48 h

NOEC = 0.07 mg/l

Espèce : Daphnia magna

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT

Durée d'exposition : 21 jours

Toxicité pour les algues :

CEr50 = 18.6 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

SEL DE SODIUM D'ESTER MONO (2-ETHYLHEXYL) ACIDE SULFURIQUE (CAS: 126-92-1)

Toxicité pour les poissons :

CL50 > 100 mg/l

Espèce : Brachydanio rerio

Durée d'exposition : 96 h

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

NOEC > 1 mg/l

Espèce : Pimephales promelas

Durée d'exposition : 35 jours

Toxicité pour les crustacés :

CE50 > 100 mg/l

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 48 h

NOEC > 1 mg/l

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 21 jours

OCDE Ligne directrice 211 (Daphnia magna, essai de reproduction)

Toxicité pour les algues :

CEr50 = 1280 mg/l

Espèce : Scenedesmus subspicatus

Durée d'exposition : 72 h

Toxicité pour les plantes aquatiques :

CEr50 > 100 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

(BUTOXYETHOXY)ETHANOL -2 (CAS: 112-34-5)

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 1300 mg/l

Espèce : Lepomis macrochirus

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :

CE50 > 100 mg/l

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues :

CEr50 > 100 mg/l

Espèce : Scenedesmus subspicatus

Durée d'exposition : 96 h

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 9640 mg/l

Espèce : Pimephales promelas

Durée d'exposition : 96 h

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 9714 mg/l

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 24 h

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT

OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues :

CER50 > 100 mg/l

Espèce : Raphidocelis subcapitata

Durée d'exposition : 72 h

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité**|> 12.2.1. Substances**

AMMONIAQUE ...% (CAS: 1336-21-6)

Biodégradation :

Rapidement dégradable.

HUILE DE NOIX DE COCO, PRODUITS DE RÉACTIONS AVEC LA DIÉTHANOLAMINE (CAS: 8051-30-7)

Biodégradation :

Rapidement dégradable.

SEL DE SODIUM D'ESTER MONO (2-ETHYLHEXYL) ACIDE SULFURIQUE (CAS: 126-92-1)

Biodégradation :

Rapidement dégradable.

(BUTOXYETHOXY)ETHANOL -2 (CAS: 112-34-5)

Biodégradation :

Rapidement dégradable.

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Demande chimique en oxygène :

DCO = 2.294 g/g

Demande biochimique en oxygène (5 jours) :

DBO5 = 1.171 g/g

Biodégradation :

Rapidement dégradable.

DBO5/DCO = 0.51

12.3. Potentiel de bioaccumulation**|> 12.3.1. Substances**

AMMONIAQUE ...% (CAS: 1336-21-6)

Coefficient de partage octanol/eau :

log K_{ow} = -0.64

HUILE DE NOIX DE COCO, PRODUITS DE RÉACTIONS AVEC LA DIÉTHANOLAMINE (CAS: 8051-30-7)

Coefficient de partage octanol/eau :

log K_{ow} = 3.5

(BUTOXYETHOXY)ETHANOL -2 (CAS: 112-34-5)

Coefficient de partage octanol/eau :

log K_{ow} = 0.56

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Coefficient de partage octanol/eau :

log K_{ow} = 0.05

OCDE Ligne directrice 107 (Coefficient de partage (n-octanol/eau): méthode par agitation en flacon)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

>RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2023 - IMDG 2022 [41-22] - OACI/IATA 2023 [64]).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1987

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1987=ALCOOLS, N.S.A.

(propane-2-ol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



3

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	3	F1	III	3	30	5 L	274 601	E1	3	D/E

IMDG	Classe	2°Etq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	Arrimage manutention	Séparation
	3	-	III	5 L	F-E, S-D	223 274	E1	Category A	-

IATA	Classe	2°Etq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	3	-	III	355	60 L	366	220 L	A3 A180	E1
	3	-	III	Y344	10 L	-	-	A3 A180	E1

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

> Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange contient au moins une substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Précurseurs d'explosifs :

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

> Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- moins de 5% : agents de surface anioniques

- moins de 5% : agents de surface non ioniques

- moins de 5% : EDTA et sels

- parfums

- fragrances allergisantes :

Limonene

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

> Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

SHAMPOING MOQUETTE INJECTION ET EXTRACTION - EASYSOL DELICAT

H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

|> Abréviations et acronymes :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CEr50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

NOEC : La concentration sans effet observé.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA : Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

VLRC : Valeurs limites réglementaires contraignantes.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS02 : Flamme.

GHS05 : Corrosion.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

|> Modification par rapport à la version précédente